



## Règlement du Jeu

### « En mai 2017, faites ce qu'il vous plait ! »

---

#### **Art. 1: Organisation**

Désialis (ci-après la « Société ») met à la disposition des internautes le site internet [www.abc-eleveurs.net](http://www.abc-eleveurs.net) sur lequel sont proposés aux éleveurs des informations et services gratuits destinés à les aider et renseigner dans la gestion quotidienne de leur exploitation.

Désialis, société par actions simplifiée, au capital social de 2.371.200 Euros, dont le siège social est 27/29 rue Chateaubriand - 75008 Paris (France), immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Paris sous le numéro 431 232 149 ci-après dénommée « la Société Organisatrice », organise au nom d'Abc-éleveurs un jeu gratuit et sans obligation d'achat intitulé « En mai 2017, faites encore ce qu'il vous plait ! ».

#### **Art. 2 : Accès & limitations**

Ce jeu s'adresse à toute personne physique majeure résidant en France métropolitaine, Belgique, Luxembourg et Suisse à l'exception des mandataires sociaux et membres du personnel de la Société Organisatrice, et de toute personne impliquée dans la mise en œuvre du jeu ainsi que les membres de leurs familles (ascendants et descendants).

Ce jeu est ouvert à toute personne travaillant sur une exploitation agricole, disposant d'une connexion Internet et d'une adresse email valide. Chaque personne ne peut participer qu'une seule fois par jour. Chaque exploitation agricole ne peut avoir qu'un participant.

La Société Organisatrice se réserve le droit de demander à tout participant de justifier de ces conditions. Toute personne ne remplissant pas ces conditions ou refusant de les justifier sera exclue du jeu et ne pourra, en cas de gain, bénéficier du lot.

L'inscription au jeu est nominative. Chaque participant doit se conformer à l'article 4 du présent règlement, dans les limites de cet article, il pourra ainsi être tiré au sort pour gagner les lots renseignés à l'article 5 du présent règlement.

#### **Art. 3 : Durée du jeu**

Le jeu débutera le 1<sup>er</sup> mai 2017 et se clôturera le 31 mai 2017 à minuit (heure française).

#### **Art. 4 : Principe du Jeu, Modalités de participation**

Pour participer, chaque participant doit s'inscrire sur la page [www.abc-eleveurs.net/en-mai-2017-faites-ce-qu-il-vous-plait](http://www.abc-eleveurs.net/en-mai-2017-faites-ce-qu-il-vous-plait) et remplir et valider le formulaire d'inscription pour avoir accès au jeu.

La participation au jeu se fait exclusivement par Internet.



Une participation quotidienne est autorisée par personne pendant toute la durée du jeu concours.

**Lorsqu'un participant gagne, il ne peut plus rejouer.**

Le participant accepte de se soumettre aux conditions du concours, sans contestation possible des règles qu'il contient.

**Art. 5 : Dotations**

**1<sup>er</sup> Lot :** 1 Miniature à l'échelle 1/32ème de TRACTEUR MASSEY FERGUSON 7624, en métal et plastique d'une valeur de 40 € TTC

**2<sup>eme</sup> au 101<sup>eme</sup> Lot :** 100 Tapis de souris personnalisable avec une photo (non fournie) d'une valeur unitaire de 1,70 € TTC.

**Art. 6 : Attribution des Dotations**

Les lots sont attribués en utilisant le principe des « instants gagnants ». Les instants gagnants sont prédéterminés de façon aléatoire pour toute la durée du jeu, sous forme de dates, ensuite de l'heure, de la minute et de la seconde exacte. Le premier participant à participer au jeu tout de suite après le jour et l'heure réglée par l'organisateur pour le gain de chaque lot a gagné ce lot. Le nombre de lots mis en jeu est de 101 lots.

Le participant sait immédiatement s'il a gagné et recevra son lot par voie postale.

Si l'adresse postale enregistrée n'est pas la bonne il ne pourra pas y avoir de réclamation par la suite pour ravoir un cadeau non arrivé à destination.

Les lots ne peuvent faire l'objet d'une demande de contrepartie financière, d'échange ou de reprise, pour quelque raison que ce soit.

**Art. 7 : Informatique et liberté**

En vertu de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 dite "Informatique et Libertés" telle que modifiée en dernier lieu par la loi n° 2004-801 du 6 août 2004, la collecte des données (noms, prénoms, adresses E-mail) a pour finalité première d'assurer le bon fonctionnement du Jeu et, particulièrement, de contacter les gagnants et d'en faire connaître la liste à l'issue du jeu. La société organisatrice se réserve le droit d'utiliser les noms collectés pour toute communication sur le jeu. Chaque participant autorise expressément la Société Organisatrice à utiliser les données ainsi collectées aux fins ci-dessus mentionnées.

Tout Participant dispose par ailleurs des droits d'accès, de rectification, de complément, de mise à jour, de verrouillage et d'effacement des données le concernant. Ces droits s'exercent directement par courrier à l'adresse :

Abc-éleveurs

27-29 rue Chateaubriand

75008 Paris

Les timbres liés à la demande de suppression ou de rectification des données personnelles seront remboursés au tarif lent sur simple demande.



### **Art. 8 Correspondance**

Aucune correspondance présentant une anomalie (incomplète, illisible, insuffisamment affranchie, expédiée en recommandé) ne sera prise en compte.

Le présent règlement pourra être obtenu sur simple demande à la Société Organisatrice à l'adresse suivante :

Abc-éleveurs

27-29 rue Chateaubriand

75008 Paris

Les timbres liés à la demande seront remboursés au tarif lent sur simple demande.

### **Art. 9 : Responsabilité**

La Société Organisatrice ne saurait encourir une quelconque responsabilité si, en cas de force majeure ou d'événements indépendants de sa volonté ou de nécessité justifiée, elle était amenée à annuler le présent jeu, à l'écourter, le proroger, le reporter ou en modifier les conditions, sa responsabilité ne pouvant être engagée de ce fait.

Elle se réserve dans tous les cas la possibilité de prolonger la période de participation.

La Société Organisatrice n'est notamment pas responsable des retards de fonctionnement dus à des défaillances du réseau de communications, ni des retards quant à l'acheminement des lots.

La Société Organisatrice se réserve le droit de poursuivre en justice quiconque aura fraudé ou tenté de le faire. Elle ne saurait toutefois encourir aucune responsabilité d'aucune sorte vis-à-vis des participants du fait des fraudes éventuellement commises.

### **Art. 10 : Dépôt et acceptation du règlement**

La participation à l'opération entraîne l'acceptation du présent règlement dans son intégralité, ainsi que de toute décision de la Société Organisatrice sur toute contestation qui pourrait survenir concernant l'interprétation et l'application du présent règlement.

Le règlement complet du présent Jeu est déposé auprès de l'Etude de Maître Michel Jacq situé au 11 bis rue Thiers 29392 Quimperlé. Celui-ci est accessible à titre gratuit à toute personne qui en ferait la demande en se rendant à l'url suivante :

<http://www.reglement.com/publication+jeu+concours.html>

### **Art. 11 : Modification du règlement**

La Société Organisatrice se réserve le droit de modifier certains articles du présent règlement et notamment les règles du jeu et/ou le gain attribué, si des raisons indépendantes de sa volonté venaient à le lui imposer, notamment pour tenir compte d'éventuelles évolutions des dispositions légales, réglementaires ou administratives en vigueur, de décisions judiciaires, de recommandations émises par les organismes en charge de l'administration du réseau Internet ou de la politique commerciale de la Société organisatrice. Chaque modification fera l'objet d'un amendement et sera déposée auprès de l'huissier de justice dépositaire du présent règlement.

### **Art. 12 : Exclusion**

La Société Organisatrice peut annuler la ou les participations de tout joueur n'ayant pas respecté le présent règlement.



Cette annulation peut se faire à tout moment et sans préavis.

**Art. 13 : Litiges**

Si une ou plusieurs dispositions du présent règlement étaient déclarées nulles ou inapplicables, les autres clauses garderaient toute leur force et leur portée.

Tous les cas non prévus par le règlement seront tranchés par la Société Organisatrice dont les décisions seront sans appel. La loi applicable au présent contrat est la loi française.

Tout différend né à l'occasion de ce jeu fera l'objet d'une tentative de règlement amiable. A défaut d'accord, le litige sera soumis au Tribunal ayant droit.